



VEYSONNAZ

INFOS

ÉDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 35 - JUIN 2026

ÉDITORIAL



Le destin de Veysonnaz est étroitement lié au tourisme depuis les années 1960. Ce tourisme a traversé les âges, les saisons et plusieurs générations d'habitants de Veysonnaz. Il doit sans cesse se renouveler, se réinventer afin de s'adapter aux besoins des visiteurs tout en tenant compte de ceux de la population locale ainsi que de l'environnement dans lequel nous évoluons.

Dans cette optique, le précédent conseil communal avait initié la démarche de mandater la HES-So afin d'établir les lignes touristiques de Veysonnaz à l'horizon 2040. Le conseil communal suit désormais l'établissement des lignes directrices sans y intervenir afin de garantir la meilleure objectivité et qualité des résultats.

Les lignes directrices permettent de déterminer quelle est la stratégie touristique la plus adaptée à Veysonnaz, le type de gouvernance en matière touristique le plus adéquat et les scénarii de financement du tourisme.

Ce processus a commencé en janvier 2025 par une première phase de pose du diagnostic et d'établissement du portrait du tourisme régional sur la base des statistiques, de rapports et d'étude documents. Il s'agit donc d'une première phase d'étude sur la base des éléments disponibles.

En automne 2025, la HES-So a organisé un atelier participatif auquel plusieurs parties prenantes dans différents secteurs d'activité touristique ont été conviés. De plus, elle a réalisé des interviews d'acteurs dans le tourisme entre novembre et décembre 2025 afin de construire ensemble ces lignes directrices.

Depuis le 9 avril 2026, un sondage à destination des habitants de la commune de Veysonnaz mais également des résidents secondaires, des saisonniers et des visiteurs, est en ligne sur la page d'accueil du site internet de la commune. Il est également disponible en se rendant au guichet communal pendant les heures d'ouverture.

Le conseil communal invite chaque habitant de Veysonnaz à participer à ce sondage afin que les lignes directrices qui seront établies soient les plus proches possibles des souhaits de la population locale.

Un(e) représentant(e) de la HES-So présentera les premières démarches réalisées lors de l'assemblée primaire le 9 juin 2026 et se tiendra à disposition de la population pour répondre aux questions.

Aigissons ensemble pour que Veysonnaz saisisse cette occasion de valoriser ses atouts et réunir ses concitoyens autour de projets fédérateurs qui respectent l'environnement et ses valeurs historiques.

CATHERINE FOURNIER,
CONSEILLÈRE COMMUNALE

Éditorial	1
Convocation à l'assemblée primaire de la Municipalité	2
Procès-verbal de l'assemblée primaire de la municipalité du 9 décembre 2025	2
Comptes 2025 de la Municipalité	5
Convocation à l'assemblée bourgeoise	15
Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 9 décembre 2025	15
Comptes 2025 de la Bourgeoisie	16
Bisse de Vex: un chantier d'envergure pour sauver un patrimoine emblématique	18
«Regards de Reines»: une exposition au fil de l'eau	19
Et si c'était vous qui dessiniez le centre de Veysonnaz?	21
Veysonnaz intègre le guichet virtuel cantonal	22
Un élan autour du patrimoine de Veysonnaz	23
Manifestations touristiques: saison estivale 2026	24

SO M MAI RE

CONVOCATION ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

L'Assemblée primaire de la **Municipalité de Veysonnaz** est convoquée le

MARDI 9 JUIN 2026 À 19 H 10 À LA SALLE COMMUNALE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 9 décembre 2025
3. Lecture des comptes communaux 2025
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux 2025
6. Information - Point de situation sur les lignes directrices du tourisme
7. Divers

Les comptes 2025 de la Municipalité sont soumis à la consultation publique dès ce jour jusqu'à celui de l'assemblée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

Les comptes 2025 de la Municipalité sont publiés, dans leurs intégralités, sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org ou peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

1. PROTOCOLE :

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Il est 19 h 10 précise lorsque le président Jean-Edouard Fragnière ouvre la séance et salue cordialement les citoyennes et citoyens qui ont pris part en nombre à cette assemblée primaire (26) ainsi qu'aux membres du Conseil communal.

L'assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages par le biais d'une communication et de la brochure Veysonnaz Infos N° 34.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes). Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

Le Président désigne Christophe Autier et Léna Fournier en qualité de scrutateurs.

L'ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences,
2. Désignation des scrutateurs
3. Présentation et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 juin 2025
4. Présentation et approbation des budgets 2026 de la Municipalité
5. Planification financière 2027-2029
6. Taux fiscaux 2026 – Information et décision
7. Divers

L'ordre du jour, soumis à l'approbation de l'assemblée, est adopté, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, sans aucune modification.

Le président le considère comme approuvé. Il déclare l'assemblée officiellement ouverte et légalement convoquée.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 10 JUIN 2025

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 10 juin 2025 a été publié

intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N° 34. Il a donc été soumis valablement à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation.

Soumis à l'approbation de l'assemblée primaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2026 ET APPROBATION

Le budget 2026 de la Municipalité a été distribué à tous les ménages dans sa version résumée par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 34. Durant la période de convocation, il était également consultable dans sa version intégrale et détaillée auprès de l'administration communale et sur le site internet de la Commune.

La conseillère Fournier Catherine procède à une lecture sommaire et commente les principales variations du budget 2026 du compte de résultats qui prévoit des charges financières de Fr. 4'018'359.- et



des revenus financiers de Fr. 4'619'580.-. Avec une marge d'autofinancement de Fr. 601'221.-, le budget 2026 de la commune boucle, après déduction des amortissements planifiés de Fr. 525'500.- et des attributions au fonds de financements spéciaux de Fr. 25'840.- avec un excédent de revenus de Fr. 49'391.-.

Dans sa présentation, la conseillère Fournier Catherine relève que le budget 2026 est dans la continuité des prévisions du budget précédent et confirme les prévisions de restrictions financières. Les recettes fiscales n'évoluent que très peu alors que les charges liées ou de transfert augmentent. Les coûts engendrés par le maintien et la rénovation des infrastructures communales impactent sensiblement les résultats de chaque secteur.

Ainsi, établi avec une grande rigueur, le budget 2026 boucle toutefois avec un très léger excédent de revenus de Fr. 49'391.- qui sera porté en augmentation de la fortune de Fr. 4'010'350.98 prévue au budget 2025.

La conseillère Fournier Catherine présente et commente largement les principaux investissements pour 2025 répertoriés comme suit :

- Achat d'un nouveau véhicule des travaux publics 90'000.-
- Rénovation chemins communaux 105'000.-
- Projet préliminaire du réaménagement du Centre Village 50'000.-
- Rénovation réseau eau potable 143'000.-
- Révision du plan de zones 25'000.-
- Création des lignes touristiques 15'000.-

Le compte d'investissements boucle avec un montant d'investissements nets de Fr. 471'689.- enregistrant des dépenses pour un montant de Fr. 536'689.- et des recettes pour un montant de Fr. 65'000.-.

Le président Fragnière ouvre ensuite la discussion et passe la parole à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, le président Fragnière invite l'assemblée primaire, conformément aux art. 7 et 17 LCo, à

se prononcer sur le budget communal.

À la question « Acceptez-vous le budget 2026 de la municipalité tel que présenté » les citoyens présents se prononcent comme suit : **Oui : 26 / Non : 0 / Absentions : 0**

Le président Fragnière remercie l'assemblée pour la confiance accordée au Conseil communal.

4. PLANIFICATION FINANCIÈRE - PRÉSENTATION

Le Président informe l'assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a établi, pour les 4 années à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et des recettes courantes, des investissements ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Municipalité. Il commente les éléments essentiels de cette planification et procède à une lecture sommaire des résultats que vous trouvez dans les tableaux ci-dessous :

PLAN FINANCIER	COMPTE			BUDGET			PLAN FINANCIER		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2027	2028	2029
Prévisions compte de résultats									
Total des charges financières	4'386'218	3'984'486	4'018'559	3'992'200	3'992'200	3'992'200	3'992'200	3'992'200	3'992'200
Total des revenus financiers	5'083'003	4'544'281	4'619'580	4'619'000	4'629'000	4'639'000	4'619'000	4'629'000	4'639'000
Marge d'autofinancement	696'785	559'795	601'021	626'800	636'800	646'800	626'800	636'800	646'800
Amortissements planifiés	468'641	503'450	525'989	532'500	565'000	592'500	532'500	565'000	592'500
Attributions aux fonds et financements spéciaux	80'361	51'870	27'493	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	80'361	51'870	27'493	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	58'396	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	58'396	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	206'179	4'475	47'539	44'300	21'800	4'300	44'300	21'800	4'300
Prévision du compte des investissements									
Total des dépenses	1'991'148	540'400	536'689	400'000	1'135'000	1'491'000	400'000	1'135'000	1'491'000
Total des recettes	1'145'666	131'500	80'000	100'000	426'000	475'800	100'000	426'000	475'800
Investissements nets	845'481	408'900	456'689	300'000	709'000	1'015'200	300'000	709'000	1'015'200
Financement des investissements									
Report des investissements nets	845'481	408'900	456'689	300'000	709'000	1'015'200	300'000	709'000	1'015'200
Marge d'autofinancement	696'785	559'795	601'021	626'800	636'800	646'800	626'800	636'800	646'800
Excédent (+) découvert (-) de financement	-148'696	150'895	144'332	326'800	-72'200	-368'400	326'800	-72'200	-368'400
Modification de la fortune/découvert									
Excédent revenus (+) charges (-)	206'179	4'475	47'539	44'300	21'800	4'300	44'300	21'800	4'300
Excédent /Découvert du bilan	4'005'876	3'880'818	4'057'890	4'102'190	4'123'990	4'128'290	4'102'190	4'123'990	4'128'290
Modification des engagements									
Variation capitaux de tiers	148'696	-150'895	-144'332	-326'800	72'200	368'400	-326'800	72'200	368'400
Capitaux de tiers	5'170'133	4'831'856	4'874'906	4'548'106	4'620'306	4'988'706	4'548'106	4'620'306	4'988'706

Conformément à l'art. 30 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021, le Président rappelle que le plan financier est présenté uniquement à titre informatif et ne requiert pas l'approbation de l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée l'Assemblée prend acte des informations transmises.

5. TAUX FISCAUX 2026 – INFORMATIONS ET DÉCISIONS

Le président informe l'Assemblée qu'en séance ordinaire du 20 mai 2026, le Conseil communal a décidé, selon son domaine de compétence, de fixer les taux fiscaux pour l'année 2025, comme suit :

- le coefficient d'impôt applicable **1.20**
aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF
- le montant de l'impôt personnel, **Fr. 12.–**
art. 177 LF
- le montant de la taxe sur **Fr. 150.–**
les chiens, art. 182, al. 1 LF

Une question est posée par un citoyen concernant le taux d'indexation. Celui-ci souhaite savoir si un allègement de l'indexation serait envisageable et quel impact une telle mesure aurait sur les finances communales.

En réponse, le secrétaire communal, Alexandre Ferchaud, indique que la situation financière de la commune doit être appréciée avec prudence. Il précise que l'acceptation du principe de l'imposition individuelle entraînera déjà une diminution des recettes fiscales communales. Par ailleurs, la possible suppression de la valeur locative pourrait également réduire les entrées fiscales à l'avenir.

Certes, le passe à une indexation plus élevée permettrait d'apporter un certain soulagement aux contribuables.

Toutefois, les effets cumulés des deux votations populaires sont susceptibles, à elles-seules, d'entamer significativement la

marge d'autofinancement de la commune. Une telle évolution pourrait avoir pour conséquence de compromettre, voire de stopper, la capacité de la commune à réaliser de nouveaux investissements.

Pour le taux d'indexation, en vertu de l'article 178 al. 5 et 6 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976, l'assemblée primaire décide, à l'unanimité des citoyens présents, de maintenir l'indexation des revenus imposables pour l'année 2026 à 110%.

6. DIVERS

Le président poursuit par la communication de brèves informations sur les thèmes suivants :

REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES

Le Président tient à adresser, au nom du Conseil communal et de l'Assemblée, ses sincères remerciements à l'ensemble des bénévoles qui s'engagent au service de la collectivité. Par leur disponibilité et leur implication dans diverses activités communales, sociales et associatives, ils contribuent activement à la qualité de vie et au dynamisme du village. Leur engagement constitue un soutien précieux au fonctionnement de la commune et participe au renforcement du lien social entre les habitants. Le Conseil communal leur exprime sa reconnaissance et les remercie chaleureusement pour le temps et l'énergie consacrés au bien commun.

REMERCIEMENT

À NOS EMPLOYÉS COMMUNAUX

Le Président adresse les remerciements du Conseil communal à l'ensemble des employés communaux pour leur engagement quotidien au service de la population et pour la qualité du travail accompli dans leurs domaines respectifs. Leur implication et leur professionnalisme contribuent au bon fonctionnement des services communaux ainsi qu'au développement de la commune.

À cette occasion, le Conseil communal souhaite également la bienvenue à M. David Gay-Balmaz, qui rejoint l'administration communale en qualité de secrétaire technique communal, ainsi qu'à Mme Charlotte Gauye, nouvelle responsable de l'Office du Tourisme. Le Conseil leur adresse ses meilleurs vœux de succès dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions et se réjouit de cette future collaboration au service de la commune.

La parole est donnée à l'assemblée pour diverses questions.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie une dernière fois les nombreuses personnes présentes pour l'intérêt manifesté.

Il lève officiellement l'assemblée à 19h55 et invite les citoyennes et citoyens à rester dans la salle pour partager un apéritif.



MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE CONCERNANT LE COMPTE 2025 DE LA MUNICIPALITÉ

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation les comptes de l'exercice 2025 arrêtés en séance du 20 mai 2026.

APERÇU GÉNÉRAL

Avec un total de revenus financiers de Fr. 4'815'136.06 et un total de charges

financières de Fr. 4'132'184.04, le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de Fr. 682'952.02, en légère diminution de Fr. 13'832.95 (-1.99 %) par rapport au compte 2024 qui ressortait à Fr. 696'784.97.

Après comptabilisation des amortissements pour Fr. 482'467.90, en augmentation de 2.95 %, des attributions pour Fr.

143'382.13 et de l'absence de prélèvements sur les fonds spéciaux, le compte 2025 boucle avec un excédent de revenus de Fr. 57'101.99.

Ce résultat, bien qu'en net recul de Fr. 149'076.74 (-72.30 %) par rapport au compte 2024 (Fr. 205'098.73), reste nettement supérieur au résultat budgétisé (Fr. 4'475).

COMPTES DE RÉSULTATS

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	ÉCART C2024/C2025	ÉCART EN %
Charges financières	4'387'297.76	4'041'936.00	4'132'184.04	- 254'033.72	-5.79%
Revenus financiers	5'083'002.73	4'544'281.00	4'815'136.06	- 267'866.67	-5.27%
Marge d'autofinancement	695'704.97	502'345.00	682'952.02	- 13'832.95	-1.99%
Amortissements planifiés	468'641.20	446'000.00	482'467.90	+ 13'826.70	+2.95%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	80'360.54	51'870.00	143'382.13	+ 63'021.59	+78.42%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	58'395.50	0.00	0.00	- 58'395.50	-100.00%
Excédent de charges	- -	-	-	-	-
Excédent de revenus	205'098.73	4'475.00	57'101.99	- 149'076.74	-72.30%

En 2024, l'achèvement des travaux de la route de Pra avait engendré un volume d'investissements particulièrement élevé.

En 2025, l'effort d'investissement revient à un niveau plus modéré avec des dépenses brutes de Fr. 472'928.56 (contre Fr. 1'991'147.57 en 2024). La marge d'autofinancement permet ainsi de couvrir intégralement les investissements nets de Fr. 361'004.36 et de dégager un excédent de financement de Fr. 321'947.66.

COMPTES DE RÉSULTATS

Les charges d'exploitation, amortissements compris, ont diminué de Fr. 166'007.91 (-3.78%) entre le compte 2024 et le compte 2025. Cette variation provient principalement de la diminution des charges de personnel (-13.66%, soit Fr. -130'165.40)

consécutives à la réorganisation administrative ainsi que de la baisse des charges de biens et services (-13.21%, soit Fr. -142'061.34). Les attributions aux financements spéciaux sont en revanche en hausse (Fr. +63'021.59).

Les revenus d'exploitation ont également subi une variation à la baisse de Fr. 302'375.63 (-6.55%) en relation avec la diminution des revenus fiscaux (Fr. -222'314.48) et l'absence de prélèvements sur les fonds spéciaux (Fr. -58'395.50). Les revenus de transferts sont néanmoins en légère progression (+4.48%).

Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation s'établit à Fr. 88'084.84 en diminution de Fr. 136'367.72 par rapport au compte 2024.

Le résultat provenant de l'activité de fi-

ancement (charges et revenus financiers) est en détérioration de Fr. 12'709.02 et présente un solde négatif de Fr. -30'982.85. Cette évolution s'explique par la diminution des revenus financiers (Fr. -9'516.86) ainsi que par la légère augmentation des charges d'intérêts liée à la pleine année du financement de la route de Pra.

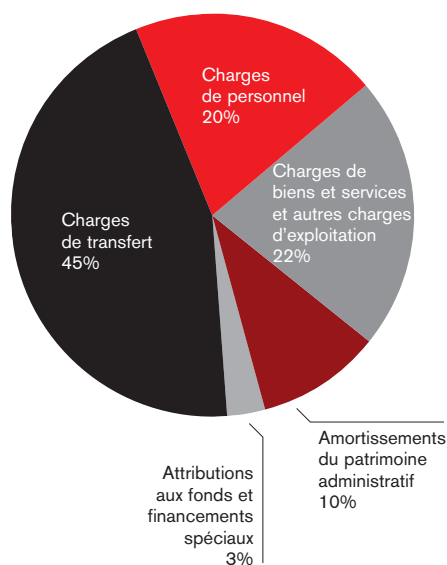
Le compte 2025 ne présentant pas de charges et de revenus extraordinaires, le total du compte de résultats affiche un bénéfice de Fr. 57'101.99 en diminution de Fr. 149'076.74 par rapport au compte 2024.

COMPTES DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉ

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	ÉCART C2024/C2025	ÉCART EN %
30 Charges de personnel	955'452.95	754'800.00	823'012.55	-130'165.40	-13.66%
31 Charges de biens et services et d'exploitation	1'074'317.15	839'430.00	933'450.81	-142'061.34	-13.21%
33 Amortissements du patrimoine administratif	416'468.90	446'000.00	430'142.00	+13'673.10	+3.28%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	80'360.54	51'870.00	143'382.13	+63'021.59	+78.42%
36 Charges de transferts	1'865'351.73	1'926'606.00	1'894'875.87	+29'524.14	+1.58%
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00	-	-
Total des charges d'exploitation	4'391'951.27	4'018'706.00	4'224'863.36	-166'007.91	-3.78%
Revenus d'exploitation					
40 Revenus fiscaux	3'437'683.30	3'078'300.00	3'215'368.82	-222'314.48	-6.47%
41 Patentes et concessions	44'906.88	43'000.00	47'348.57	+2'441.69	+5.44%
42 Taxes	858'210.86	762'000.00	824'431.93	-33'778.93	-3.94%
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	58'395.50	0.00	0.00	-58'395.50	-100.00%
46 Revenus de transferts	216'127.29	129'711.00	225'798.88	+9'671.59	+4.47%
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00	-	-
Total des revenus d'exploitation	4'615'323.83	4'013'011.00	4'312'948.20	-302'375.63	-6.55%
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	223'372.73	-5'695.00	88'084.84	-136'367.72	-60.76%
34 Charges financières	83'659.84	86'200.00	86'852.00	+3'192.16	+3.82%
44 Revenus financiers	65'386.01	96'370.00	55'869.15	-9'516.86	-14.55%
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	-18'273.83	10'170.00	-30'982.85	-12'709.02	-69.55%
O1 Résultat de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	205'098.73	4'475.00	57'101.99	-149'076.74	-72.30%
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	-	-	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	205'098.73	4'475.00	57'101.99	-149'076.74	-72.30%

CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION
PAR NATURE 2024



30 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont en diminution sensible de Fr. 130'165.40 (-13.66%) entre les exercices 2024 et 2025. Cette baisse résulte principalement de l'évolution des traitements du personnel administratif et d'exploitation ainsi que d'une moindre sollicitation du personnel temporaire.

31 - BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Pour cette rubrique, la diminution de Fr. 142'061.34 (-13.21 %) s'explique principalement par le retour à un volume d'achats et de prestations plus contenu après l'année 2024 marquée par d'importants travaux d'entretien.

33 - AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Les amortissements du patrimoine administratif progressent légèrement (+3.28%) pour atteindre Fr. 430'142.00.

Cette augmentation découle de l'accroissement de la base amortissable suite à l'activation des investissements réalisés en 2024, notamment ceux relatifs à la route de Pra, aux réseaux techniques et aux infrastructures touristiques.

Les amortissements des subventions d'investissements figurent dans les charges de transferts (36) pour un total de Fr. 52'325.90. Le tableau des immobilisations est publié plus loin dans le présent fascicule.

35 - ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

Le compte 2025 prévoit une attribution de Fr. 143'382.13 aux financements spéciaux pour équilibrer les comptes de fonctionnement des rubriques 710 (eau potable), 720 (eaux usées) et 730 (gestion des déchets). Aucun prélèvement n'a été nécessaire en 2025.



FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

	SOLDE AU 01.01.2025	ATTRIBUTION	PRÉLÈVEMENTS	SOLDE AU 31.12.2025
2900.01 Fonds financement spécial eau potable	32'492.16	39'437.21	-	71'929.37
2900.02 Fonds financement spécial eaux usées	137'815.03	70'283.12	-	208'098.15
2900.03 Fonds financement spécial gestion déchets	81'593.20	33'661.80	-	115'255.00
	251'900.39	143'382.13	0.00	395'282.52
2910.01 Fonds infrastructures touristiques	0.00	-	-	0.00
290 Financements spéciaux	251'900.39	143'382.13	0.00	395'282.52

36 - CHARGES DE TRANSFERTS

Les charges de transferts comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales), à des entreprises ou organisations privées, ainsi que les charges de péréquation et d'amortissement des subventions d'investissement reçues. Elles restent très stables avec une légère hausse de Fr. 29'524.14 (+1.58 %) entre 2024 et 2025.

La municipalité n'a que très peu d'emprise sur l'évolution de ces charges liées en raison de la petite taille de notre commune.

Les impôts à recevoir pour l'année 2025 ont été estimés sur une base prudente en tenant compte des données des trois dernières années fiscales 2022, 2023 et 2024 rapprochées avec les projections établies par le canton et l'évolution de la base imposable.

La diminution de Fr. 222'314.48 (-6.47%) par rapport au compte 2024 s'explique essentiellement par la baisse de l'impôt à forfait (Fr. -71'900) et la diminution des impôts sur les gains immobiliers (Fr. -113'975.65) ainsi que de l'absence d'impôt sur les successions et donations en 2025.

perçus auprès des collectivités publiques (confédération, canton, communes, associations intercommunales). Ceux-ci sont en hausse de Fr. 9'671.59 (+4.48%) entre les comptes 2024 et 2025.

CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

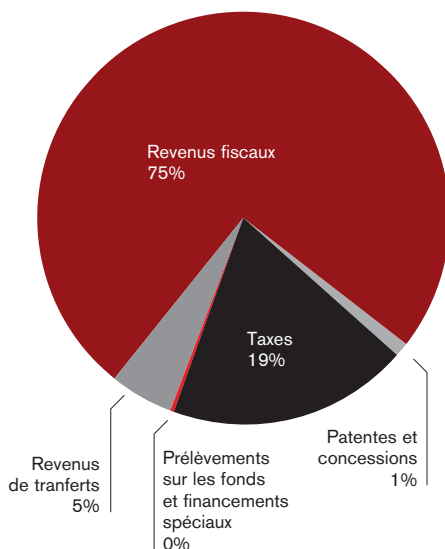
34 - CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières sont relativement stables (+3.81%, soit Fr. +3'192.16) en raison de la pleine année d'utilisation de l'emprunt hypothécaire lié au financement des travaux de la route de Pra.

44 - REVENUS FINANCIERS

Les revenus financiers sont en diminution de Fr. 9'516.86 (-14.55%). Cette baisse s'explique notamment par la diminution des dividendes des participations du patrimoine administratif et l'absence d'intérêts sur placements à court terme.

REVENUS D'EXPLOITATION



40 - REVENUS FISCAUX

Les revenus fiscaux totalisent les impôts des personnes physiques et ceux des personnes morales et représentent l'essentiel des revenus d'exploitation (74.56%).

41 - PATENTES ET CONCESSIONS

Les patentes et concessions sont principalement constituées par les redevances électriques versées par le prestataire des services électriques OIKEN SA. Elles progressent légèrement de +5.44%.

42 - TAXES

Les taxes sont en légère baisse de 3.94%. Cette diminution provient de la réduction des taxes touristiques liées à une fréquentation un peu plus basse en intersaison 2025.

45 - PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

Aucun prélèvement n'a été enregistré en 2025 sur les fonds et financements spéciaux. Les comptes des rubriques 710, 720 et 730 se soldant tous par un excédent ont conduit à des attributions plutôt que des prélèvements.

46 - REVENUS DE TRANSFERTS (46)

Les revenus de transferts comptabilisent tous les dédommagements et subventions

COMPTES DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

Avec un total de dépenses de Fr. 472'928.56 et un total de recettes de Fr. 111'924.20, le compte d'investissements présente un résultat net de Fr. 361'004.36, en très forte diminution par rapport à 2024 (Fr. 845'481.17).

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	ÉCART B2025/C2025	ÉCART EN %
Dépenses	1'991'147.57	540'400.00	472'928.56	-67'471.44	-12.49%
Recettes	1'145'666.40	131'500.00	111'924.20	-19'575.80	-14.89%
Investissements nets	845'481.17	408'900.00	361'004.36	-47'895.64	-11.71%

Les dépenses d'investissements réalisées en 2025 sont les suivantes :

	FR.
Routes communales et infrastructures techniques	225'985.95
Aménagements des routes et chemins communaux	141'862.10
Aménagements complémentaires - Route de Pra (tourisme)	35'999.85
Investissements infrastructures sportives	26'288.90
Bâtiments scolaires amélioration du local de stockage	21'835.10
Investissements immatériel	177'813.95
Logiciels informatiques	36'207.05
Routes cantonales (subventions)	24'428.60
Révision du plan de zones et carte des dangers	102'920.70
Lignes touristiques	14'257.60
Autres investissements	69'128.66
Locaux intercommunaux du service du feu	18'204.45
Réseau eau potable	21'643.76
STEP de Bieudron	29'280.45

Les recettes s'élevant à Fr. 111'924.20 proviennent essentiellement des taxes de raccordement et des subventions cantonales/intercommunales (cofinancement des infrastructures techniques et de la STEP de Bieudron).

COMPTES DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

Le volume des investissements bruts atteint Fr. 472'928.56 en forte baisse par rapport à 2024 (-76.25%). Les recettes d'investissement diminuent également de Fr. 1'033'742.20 (-90.23%). Vous trouverez le détail des investissements réalisés par classification fonctionnelle dans la suite du présent fascicule.

	COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	ÉCART B2025/C2025
50 Immobilisations corporelles	1'923'059.24	355'000.00	280'091.76	-74'908.24
51 Investissements pour le compte de tiers				
52 Immobilisations incorporelles	36'490.15	90'000.00	139'127.75	+49'127.75
54 Prêts				
55 Participations et capital social				
56 Propres subventions d'investissement	31'598.18	95'400.00	53'709.05	-41'690.95
57 Subventions d'investissement redistribuées				
Report au bilan	1'991'147.57	540'400.00	472'928.56	-67'471.44
60 Transferts au patrimoine financier	-33'179.35	0.00	-1'180.00	0.00
61 Remboursements				
62 Transferts d'immobilisations incorporelles				
63 Subventions d'investissement acquises	-143'110.10	-99'000.00	-110'744.20	+36'889.90
64 Remboursement de prêts				
65 Transferts de participations				
66 Remboursement de subventions d'investissement propres				
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-1'002'556.30	-32'500.00	-1'002'556.30	-402'556.30
Report au bilan	-1'145'666.40	-131'500.00	-111'924.20	-19'575.80
Excédent de dépenses	845'481.17	408'900.00	361'004.36	-47'895.64



ÉVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

La marge d'autofinancement couvrant largement les investissements nets, le compte de financement présente un excédent de financement de Fr. 321'947.66.

FINANCEMENT

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	ÉCART C2024/C2025	ÉCART EN %
Marge d'autofinancement	696'784.97	502'345.00	682'952.02	-13'832.95	-1.99%
Investissements nets	845'481.17	408'900.00	361'004.36	-484'476.81	-57.30%
Insuffisance de financement	148'696.20	-	-	+ 470'643.86	-
Excédent de financement	-	93'445.00	321'947.66	-	-

La fortune de la municipalité qui se montait à Fr. 4'257'776.37 au 31.12.2024 passe à Fr. 4'458'260.49 au 31.12.2025 après report de l'excédent de revenus de Fr. 57'101.99 et tenant compte des mouvements sur les financements spéciaux.

MODIFICATION DE LA FORTUE

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	ÉCART C2024/C2025	ÉCART EN %
Excédent revenus (+) charges (-)	205'098.73	4'475.00	57'101.99	-149'076.74	-72.30%
Excédent du bilan	4'005'875.98	-	4'062'977.97	+ 57'101.99	+1.43%

INDICATEURS FINANCIERS COMMUNAUX

Huit indicateurs liés à l'évaluation de la situation financière de la commune sont retenus par le canton et portent principalement

sur la problématique de l'endettement. Ils servent à analyser l'équilibre financier de la commune ainsi que sa capacité à financer ses investissements.

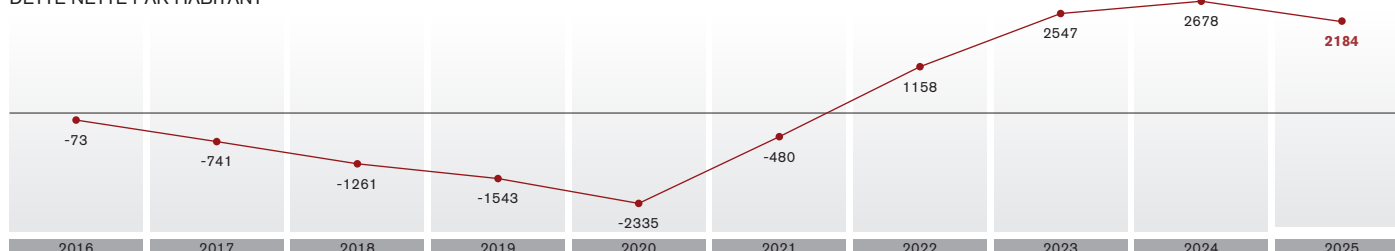
Grâce aux indicateurs financiers, le conseil municipal peut élaborer sa planification financière en tenant compte des risques encourus en matière de gestion financière.

ÉVOLUTION INDICATEURS

	COMPTES 2024		COMPTES 2025	
1. Taux d'endettement net (I1)	48.37%	bon	41.71%	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	37.70%	récession	189.18%	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.59%	bon	0.68%	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	92.25%	bon	95.01%	bon
5. Proportion des investissements (I5)	33.65%	eff. d'inv. très élevé	11.37%	eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	10.60%	charge acceptable	11.73%	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2678	endettement important	2184	endettement moyen
8. Taux d'autofinancement (I8)	14.89%	mauvais	15.63%	moyen

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET PAR HABITANT

DETTE NETTE PAR HABITANT



CONCLUSION

L'exercice 2025 présente une situation financière maîtrisée et en amélioration structurelle, après une année 2024 fortement marquée par l'achèvement des travaux de la route de Pra. La commune enregistre un excédent de revenus de Fr. 57'101.99, en baisse par rapport à l'exercice précédent mais nettement supérieur au budget (Fr. 4'475).

La marge d'autofinancement s'élève à Fr. 682'952.02, en quasi-stabilité par rapport à 2024 (-1.99%). Elle permet de couvrir intégralement les investissements nets de l'exercice (Fr. 361'004.36) et de dégager un excédent de financement de Fr. 321'947.66, ce qui constitue une amélioration significative par rapport à l'insuffisance de finance-

ment de l'exercice 2024 (Fr. 148'696.20).

Les charges de fonctionnement sont en diminution sensible par rapport à l'exercice précédent (-3.64%), tout en restant légèrement supérieures au budget. Côté recettes, les revenus fiscaux sont en baisse de 6.47% en l'absence de revenus exceptionnels (forfaits fiscaux, gains immobiliers importants, successions) qui avaient marqué l'exercice 2024.

Le niveau d'endettement de la commune s'améliore avec un taux d'endettement net passant de 48.4% à 41.7%, et la dette nette par habitant qui recule de Fr. 2'678 à Fr. 2'184. Les indicateurs cantonaux maintiennent une appréciation globalement favorable de la situation financière, avec

une charge de la dette jugée acceptable et un degré d'autofinancement (189.18%) en haute conjoncture.

Avec une fortune portée à Fr. 4'458'260.49 en fin d'exercice (+4.71%), la commune consolide ses marges de manœuvre pour affronter les défis futurs. Toutefois, la vigilance demeure de mise : le Conseil communal devra continuer à planifier avec rigueur les investissements à venir, en maintenant l'équilibre entre les besoins d'infrastructures et la capacité financière de la commune.

Au vu de ces éléments, le Conseil communal vous invite à approuver les comptes 2025, tout en vous remerciant pour votre confiance et votre collaboration au service du bien commun.



**APERÇU DU COMPTE
DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS**

		COMPTE 2024	BUDGET 2025	COMPTE 2025
COMPTE DE RÉSULTATS				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	4'387'297.76	3'984'486.00	4'132'184.04
Revenus financiers	+ CHF	5'083'002.73	4'544'281.00	4'815'136.06
Marge d'autofinancement	= CHF	695'704.97	559'795.00	682'952.02
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	695'704.97	559'795.00	682'952.02
Amortissements planifiés	- CHF	468'641.20	503'450.00	482'467.90
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	80'360.54	51'870.00	143'382.13
Prélèv. sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	58'395.50	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	205'098.73	4'475.00	57'101.99
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ CHF	1'991'147.57	540'400.00	472'928.56
Recettes	- CHF	1'145'666.40	131'500.00	111'924.20
Investissements nets	= CHF	845'481.17	408'900.00	361'004.36
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement	+ CHF	695'704.97	559'795.00	682'952.02
Investissements nets	- CHF	845'481.17	408'900.00	361'004.36
Insuffisance de financement	= CHF	149'776.20	-	-
Excédent de financement	= CHF	-	150'895.00	321'947.66

**COMPTE DE RÉSULTATS
SELON LES TÂCHES**

	COMPTE 2024		BUDGET 2025		COMPTE 2025	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	492'606.39	144'062.76	449'350.00	92'000.00	479'488.88	173'913.35
1 Ordre et sécurité publics, défense	250'352.71	66'209.05	264'978.00	64'260.00	245'425.14	71'233.97
2 Formation	674'042.63	49'027.90	610'794.00	42'100.00	620'866.58	49'876.45
3 Culture, sports et loisirs, église	151'183.15	17'500.03	176'760.00	15'500.00	152'601.98	16'000.00
4 Santé	182'194.40	-	179'240.00	-	176'751.85	-
5 Prévoyance sociale	449'449.66	168'659.70	365'540.00	35'600.00	442'707.00	97'729.35
6 Trafic et télécommunications	1'260'208.52	389'022.00	1'071'450.00	342'700.00	1'179'304.96	324'927.99
7 Protec. de l'environnement et aména. du territoire	701'855.37	593'285.39	670'380.00	615'800.00	708'872.08	631'086.08
8 Économie publique	597'188.17	541'590.40	597'770.00	518'570.00	564'730.20	490'995.25
9 Finances et impôts	177'168.50	3'172'041.00	153'544.00	2'817'751.00	187'285.40	2'959'373.62
Total des charges et des revenus	4'936'299.50	5'141'398.23	4'539'806.00	4'544'281.00	4'758'034.07	4'815'136.06
Excédent de charges	-	-	-	-	-	-
Excédent de revenus	205'098.73	-	4'475.00	-	57'101.99	-

**COMPTE DE RÉSULTATS
SELON LES NATURES**

	COMPTE 2024		BUDGET 2025		COMPTE 2025	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	955'452.95	-	754'800.00	-	823'012.55	-
31 Charges de biens et services et autres charges expl.	1'074'317.15	-	839'430.00	-	933'450.81	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	416'468.90	-	446'000.00	-	430'142.00	-
34 Charges financières	83'659.84	-	86'200.00	-	86'852.00	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	80'360.54	-	51'870.00	-	143'382.13	-
36 Charges de transferts	1'865'351.73	-	1'926'606.00	-	1'894'875.87	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
39 Imputations internes	460'688.39	-	434'900.00	-	446'318.71	-
40 Revenus fiscaux	-	3'437'683.30	-	3'078'300.00	-	3'215'368.82
41 Patentes et concessions	-	44'906.88	-	43'000.00	-	47'348.57
42 Taxes	-	858'210.86	-	762'000.00	-	824'431.93
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44 Revenus financiers	-	65'386.01	-	96'370.00	-	55'869.15
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéc.	-	58'395.50	-	-	-	-
46 Revenus de transferts	-	216'127.29	-	129'711.00	-	225'798.88
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
49 Imputations internes	-	460'688.39	-	434'900.00	-	446'318.71
Total des charges et des revenus	4'936'299.50	5'141'398.23	4'539'806.00	4'544'281.00	4'758'034.07	4'815'136.06
Excédent de revenus	205'098.73	-	4'475.00	-	57'101.99	-

COMPTES DÉTAILLÉS
DES RÉSULTATS PAR TÂCHES

	COMPTE 2024		BUDGET 2025		COMPTE 2025	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	479'488.88	173'913.35	449'350.00	92'000.00	492'606.39	144'062.76
011 Législatif	6'939.75	-	3 500	-	9'330.40	-
012 Exécutif	114'071.23	-	97 500	-	107'708.20	-
022 Services généraux	340'488.76	169'613.35	332'450.00	86'000.00	356'646.53	140'062.76
029 Immeubles administratifs	17'989.14	4'300.00	15'900.00	6'000.00	18'921.26	4'000.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	245'425.14	71'233.97	264'978.00	64'260.00	250'352.71	66'209.05
111 Police	80'080.60	17'751.85	79'900.00	17'800.00	58'067.40	19'819.45
120 Justice commune	4'487.69	-	4 200	-	5'949.15	-
122 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	5'464.80	-	4 500	-	5'202.90	-
140 Questions juridiques	54'700.60	33'779.72	53'500.00	27'000.00	58'190.45	27'247.25
151 Service du feu, organisation intercommunale	84'097.45	19'702.40	105'686.00	19'460.00	91'596.23	19'142.35
162 Dépense civile	9'845.75	-	8'700.00	-	9'934.98	-
163 EMCR	6'748.25	-	8'492.00	-	21'411.60	-
2 FORMATION	620'866.58	49'876.45	610'794.00	42'100.00	674'042.63	49'027.90
212 Degré primaire	273'260.90	30'191.25	266'010.00	32'000.00	238'743.20	29'460.00
213 Degré secondaire	143'897.55	6'189.45	180'450.00	4'100.00	227'029.55	8'788.35
217 Bâtiments scolaires	181'971.63	-	145 600	-	179'474.52	2'747.00
220 Ecoles spécialisées	7'368.00	-	5 434	-	11'006.31	-
230 Formation professionnelle initiale	3'320.00	4'744.75	6'000.00	3'000.00	8'353.30	4'551.05
251 Ecole de maturité gymnasiale	8'084.00	8'751.00	6'000.00	3'000.00	6'463.00	3'481.50
299 Formation non-mentionnée ailleurs	1'842.00	-	-	-	-	-
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISE	152'601.98	16'000.00	176'760.00	15'500.00	151'183.15	17'500.03
329 Culture, autres	4'979.90	-	22'200.00	-	19'855.35	-
341 Sports	28'723.01	16'000.00	31'560.00	15'500.00	28'808.15	17'500.00
342 Loisirs	26'541.45	-	32'700.00	-	34'097.38	-
350 Église catholique romaine	89'965.62	-	89'000.00	-	67'422.27	0.03
351 Église réformée évangélique	2'392.00	-	1'300.00	-	1'000.00	-
4 SANTÉ	176'751.85	-	179'240.00	-	182'194.40	-
412 Homes médicalisés et maison pour pers. âgées	51'088.65	-	58'000.00	-	58'092.65	-
421 Soins ambulatoires	90'312.00	-	91'000.00	-	83'299.20	-
431 Prévention de l'abus d'alcool et de drogues	23'189.40	-	14'000.00	-	22'388.50	-
433 Service médical scolaire	12'161.80	-	16'240.00	-	18'414.05	-
490 Santé publique	176'751.85	-	179'240.00	-	182'194.40	-
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	442'707.00	97'729.35	365'540.00	35'600.00	449'499.66	168'659.70
512 Réductions de primes	61'184.55	-	55'000.00	-	53'857.55	-
523 Foyers pour invalides	59'075.63	-	60'000.00	-	64'072.57	-
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	-	3'246.40	-	100.00	-	-
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	29'589.72	-	32'200.00	-	31'097.72	-
535 Prestations de vieillesse	21'399.00	10'488.00	32'000.00	22'000.00	22'359.10	12'238.00
543 Avance et recouvrement des pensions alimentaires	824.48	-	1'500.00	-	897.80	-
544 Protection de la jeunesse (en général)	13'101.05	-	10'500.00	-	10'299.55	-
545 Prestations aux familles (en général)	208'791.25	83'994.95	125'040.00	-	219'177.25	147'526.65
572 Aide sociale (économique)	45'845.56	-	43'500.00	13'500.00	44'339.31	8'895.05
574 Fonds cantonal pour l'emploi	2'895.76	-	4'800.00	-	3'398.81	-
579 Assistance non mentionnée ailleurs	-	-	1'000.00	-	-	-
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1'177'911.36	324'927.99	1'071'450.00	342'700.00	1'261'608.12	389'022.00
613 Routes cantonales	144'061.95	12'533.00	142'650.00	12'000.00	224'365.17	14'420.75
615 Routes communales	928'874.46	229'894.99	828'800.00	253'200.00	945'452.15	314'001.25
622 Trafic régional	104'974.95	82'500.00	100'000.00	77'500.00	91'784.80	60'600.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	708'872.08	631'086.08	670'380.00	615'800.00	701'855.37	593'285.39
710 Approvisionnement en eau	146'634.80	146'634.80	151'200.00	151'200.00	139'959.45	139'959.45
720 Traitement des eaux usées	177'062.95	177'062.95	134'000.00	134'000.00	151'290.95	151'290.95
730 Gestion des déchets	304'674.28	304'674.28	311'600.00	311'600.00	289'783.49	289'783.49
741 Corrections de cours d'eau	19'596.00	-	31 760	-	30'268.07	-
771 Cimetières, crématoires (en général)	476.00	-	8'000.00	1'000.00	14'280.98	-
790 Aménagement du territoire	60'428.05	2'714.05	33'820.00	18'000.00	76'272.43	12'251.50
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	564'730.20	490'995.25	597'770.00	518'570.00	597'188.17	541'590.40
811 Administration, exécution et contrôle	9'092.80	-	12'100.00	-	7'264.00	-
819 Irrigation	10'860.15	-	15'500.00	-	15'400.82	-
820 Sylviculture	7'503.30	-	1'000.00	-	829.15	-
840 Tourisme	537'273.95	487'504.75	563'270.00	513'200.00	566'686.10	536'220.40
870 Électricité	-	3'490.50	5'900.00	5'370.00	7'008.10	5'370.00
9 FINANCES ET IMPÔTS	187'285.40	2'959'373.62	153'544.00	2'817'751.00	177'168.50	3'172'041.00
910 Impôts personnes physiques	61'354.75	2'470'154.62	51'000.00	2'405'300.00	61'312.51	2'673'008.60
911 Impôts personnes morales	25'734.65	273'824.45	3'000.00	178'000.00	16'507.15	281'840.05
930 Péréquation financière et compensation des charges	13'344.00	35'971.00	13'344.00	34'701.00	15'689.00	43'732.00
950 Quotes-parts, autres	-	49'598.80	-	43'850.00	-	46'936.89
961 Intérêts	86'852.00	119'030.60	86'200.00	126'200.00	83'659.84	117'094.92
963 Immeubles et titres du patrimoine financier	-	10'794.15	-	29'000.00	-	8'914.64
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO ₂	-	-	-	700	-	513.90
TOTAL DES CHARGES ET DES REVENUS	4'936'299.50	5'141'398.23	4'539'806.00	4'544'281.00	4'758'034.07	4'815'136.06
EXCÉDENTS DE REVENUS	205'098.73	-	4'475.00	-	57'101.99	-



COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2024		BUDGET 2025		COMPTE 2025	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	-	-	50'000.00	-	36'207.05	1'180.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	12'150.65	-	-	-	18'204.45	-
2 Formation	215'038.20	40'000.00	30'000.00	9'000.00	21'835.10	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	26'288.90	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	740'466.29	415'719.92	245'400.00	25'000.00	166'290.70	17'598.00
7 Protec. de l'environnement et aména. du territoire	329'269.43	392'256.60	160'000.00	90'000.00	153'844.91	93'146.20
8 Economie publique	694'223.00	297'689.88	55'000.00	7'500.00	50'257.45	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'991'147.57	1'145'666.40	540'400.00	131'500.00	472'928.56	111'924.20
Excédent de dépenses	-	845'481.17	-	408'900.00	-	361'004.36
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES NATURES

	COMPTE 2024		BUDGET 2025		COMPTE 2025	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Immobilisations corporelles	1'923'059.24	-	355'000.00	-	280'091.76	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	36'490.15	-	90'000.00	-	139'127.75	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	31'598.18	-	95'400.00	-	53'709.05	-
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-	1'180.00
61 Remboursements	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	143'110.10	-	99'000.00	-	110'744.20
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'inv. propres	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	1'002'556.30	32'500.00	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'991'147.57	1'145'666.40	540'400.00	131'500.00	472'928.56	111'924.20
Excédent de dépenses	-	845'481.17	-	408'900.00	-	361'004.36

COMPTE DÉTAILLÉS
DES INVESTISSEMENTS PAR TÂCHES

	COMPTE 2024		BUDGET 2025		COMPTE 2025	
	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE			50'000.00		36'207.05	1'180.00
022 Services généraux			50'000.00		36'207.05	
029 Immeubles administratifs						1'180.00
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	12'150.65	12'150.65			18'204.45	
029 Immeubles administratifs	12'150.65	12'150.65			18'204.45	
2 FORMATION	215'038.20	40'000.00	30'000.00	9'000.00	21'835.10	
217 Bâtiments scolaires	215'038.20	40'000.00	30'000.00	9'000.00	21'835.10	
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISE					26'288.90	
342 Loisirs					26'288.90	
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	740'466.29	415'719.92	245'400.00	25'000.00	166'290.70	17'598.00
613 Routes cantonales	20'735.60		75'400.00		24'428.60	
615 Routes communales	719'730.69	415'719.92	170'000.00	25'000.00	141'862.10	17'598.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	329'269.43	392'256.60	160'000.00	90'000.00	153'844.91	93'146.20
710 Approvisionnement en eau	104'376.60	26'859.00	100'000.00	20'000.00	21'643.76	18'511.00
720 Traitement des eaux usées	87'892.89	37'370.35	20'000.00	20'000.00	29'280.45	17'136.00
741 Corrections de cours d'eau	100'509.79	317'527.25				
790 Aménagement du territoire	36'490.15	10'500.00	40'000.00	50'000.00	102'920.70	57'499.20
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	694'223.00	297'689.88	55'000.00	7'500.00	50'257.45	
840 Tourisme	694'223.00	297'689.88	55'000.00	7'500.00	50'257.45	
TOTAL DES DÉPENSES ET DES RECETTES	1'991'147.57	1'145'666.40	540'400.00	131'500.00	472'928.56	111'924.20
EXCÉDENTS DE DÉPENSES		845'481.17		408'900.00		361'004.36

APERÇU DU BILAN

	ÉTAT AU 31.12.2024	ÉTAT AU 31.12.2025
1 Actif	9'427'909.08	9'382'528.87
Patrimoine financier	3'507'195.20	3'583'278.53
100 Disponibilités et placements à court terme	1'698'727.60	1'391'628.38
101 Créances	1'160'185.30	1'383'579.15
102 Placements financiers à court terme	1'000'000.00	-
104 Actifs de régularisation	100'137.64	705'987.67
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107 Placements financiers	26'000.00	26'000.00
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
Patrimoine administratif	5'920'713.88	5'799'250.34
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	4'785'834.52	4'639'497.08
142 Immobilisations incorporelles	48'904.57	72'395.32
144 Prêts	616'425.00	616'425.00
145 Participation capital social	469'549.79	470'932.94
2 Passif	9'427'909.08	9'382'528.87
Capitaux de tiers	5'170'132.71	4'924'268.38
200 Engagements courants	884'532.45	880'259.07
201 Engagements financiers à court terme	-	-
204 Passifs de régularisation	295'930.26	217'339.31
205 Provisions à court terme	-	-
206 Engagements financiers à long terme	3'433'565.00	3'270'565.00
208 Provisions à long terme	75'000.00	75'000.00
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	481'105.00	481'105.00
Capital propre	4'257'776.37	4'458'260.49
29 Capital propre	4'257'776.37	4'458'260.49



CONVOCATION ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE

L'Assemblée primaire de la **Bourgeoisie de Veysonnaz** est convoquée le

MARDI 9 JUIN 2026 À 19H À LA SALLE COMMUNALE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 9 décembre 2025
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2025
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2025
6. Divers

Tous les documents sont soumis à la consultation publique jusqu'au jour de l'Assemblée auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture officielles ainsi que sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org. Ils peuvent être obtenus gratuitement auprès du secrétariat communal sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 9 DÉCEMBRE 2025

1. PROTOCOLE - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Il est 19 h précise lorsque le président Jean-Edouard Fragnière ouvre la séance et salue cordialement les bourgeoisies et bourgeois qui ont pris part à cette assemblée primaire ainsi qu'aux membres du Conseil bourgeoisial.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 13 novembre 2025, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 34.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole - ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 10 juin 2025 - Approbation
3. Budget 2026 - Lecture et approbation ;
4. Divers

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté, à l'unanimité, sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes).

Le Président désigne Christophe Autier et Léna Fournier en qualité de scrutateurs.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 10 JUIN 2025

- APPROBATION

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 17 juin 2025 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N° 34 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Soumis à l'approbation de l'assemblée bourgeoisiale, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des bourgeoisies et bourgeois présents.

3. BUDGET 2026 - LECTURE ET APPROBATION

Le président donne lecture du budget du compte de résultats 2026 qui présente les principaux résultats suivants :

• Charges financières	CHF	60.00
• Revenus financiers	CHF	3'000.00
• Excédent de revenus	CHF	2'940.00

du compte de résultats

Le budget 2026 de la Bourgeoisie ne prévoit aucun poste d'investissements.

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget bourgeoisial.

Soumis au vote, l'assemblée bourgeoisiale adopte, à l'unanimité des bourgeoisies et bourgeois présents, le budget 2026 de la Bourgeoisie de Veysonnaz, tel que présenté.

4. DIVERS

Le président ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée primaire.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois les personnes présentes pour l'intérêt manifesté et clôt officiellement l'assemblée bourgeoisiale à 19h 10.

MESSAGE DU CONSEIL BOURGEOISIAL CONCERNANT LES COMPTES 2025 DE LA BOURGEOISIE

GÉNÉRALITÉS

L'élaboration des comptes 2025 ne comporte aucune particularité par rapport aux exercices précédents.

La Bourgeoisie n'exerce et ne finance aucune activité. Elle n'est propriétaire que

de terrains et de forêts qui sont entretenus et financés entièrement par la Municipalité.

COMPTES DE RÉSULTATS

Les seuls frais de fonctionnement ne concernent que les frais de gestion du

compte postal se chiffrant à Fr. 60.–.

Au niveau des recettes, la Municipalité de Veysonnaz verse une contribution annuelle de Fr. 3'000.– à la Bourgeoisie de Veysonnaz pour l'utilisation des biens bourgeoisiaux.

COMPTES DE RÉSULTATS

	COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	ÉCART B2025/C2025
Charges financières	60.00	60.00	60.00	60.00
Revenus financiers	3'000.00	3'000.00	3'000.00	0.00
Marge d'autofinancement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Amortissements planifiés				
Attributions aux fonds et financements spéciaux				
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				
Excédent de charges				
Excédent de revenus	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00

COMPTES DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉS

	COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	ÉCART B2025/C2025
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	0.00	0.00	0.00	0.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	60.00	60.00	60.00	0.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	0.00	0.00	0.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.00
36 Charges de transferts	0.00	0.00	0.00	0.00
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des charges d'exploitation	60.00	60.00	60.00	60.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.00
41 Patentes et concessions	0.00	0.00	0.00	0.00
42 Taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
43 Revenus divers	3'000.00	3'000.00	3'000.00	0.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.00
46 Revenus de transferts	0.00	0.00	0.00	0.00
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des revenus d'exploitation	3'000.00	3'000.00	3'000.00	0.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
44 Revenus financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	0.00	0.00	0.00	0.00
O1 Résultat de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'est réalisé par la Bourgeoisie.



COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	ÉCART B2025/C2025
Dépenses	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissements nets	0.00	0.00	0.00	0.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

	COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	ÉCART B2025/C2025
50 Immobilisations corporelles	-	-	-	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
54 Prêts	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	-	-	-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-
Report au bilan	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-
61 Remboursements	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	-	-	-
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-
Report au bilan	-	-	-	-
Excédent de dépenses	-	-	-	-

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

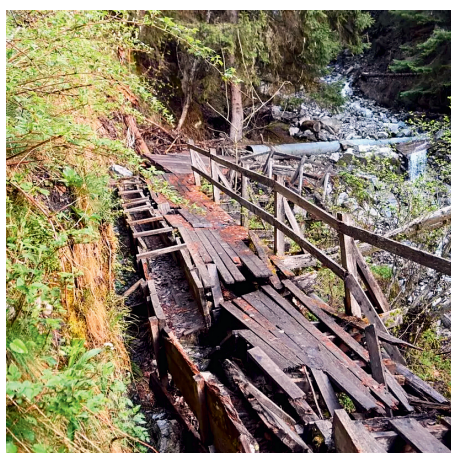
	COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	ÉCART B2025/C2025
Financement				
Marge d'autofinancement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Investissements nets				
Insuffisance de financement				
Excédent de financement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Modification de la fortune				
Excédent revenus (+) charges (-)	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Excédent / Découvert du bilan	187'151.15	190'091.15	190'031.15	2'940.00
Modification des engagements				
Variation capitaux de tiers	-	-	-	-
Capitaux de tiers	-	-	-	-

CONCLUSION

Au vu de ces éléments, le Conseil bourgeoisial vous invite à approuver les comptes 2025 de la Bourgeoisie tel que présentés.

BISSE DE VEX : UN CHANTIER D'ENVERGURE POUR SAUVER UN PATRIMOINE EMBLÉMATIQUE

Sévèrement endommagé par les intempéries de 2025, le bisse de Vex – dont une partie traverse notre commune – nécessite d'importants travaux de remise en état. Aux côtés de Nendaz, Sion et Vex, Veysonnaz participera au financement de ce chantier estimé à plus de 1,5 million de francs. Le point sur la situation.



UN OUVRAGE PLURI-CENTENAIRE MIS À MAL

Restauré au milieu des années 1990 grâce à une initiative citoyenne saluée à l'époque par la presse et soutenue par les communes partenaires, le bisse de Vex a subi des dommages considérables en 2025. Les intempéries du printemps, puis la lave torrentielle du 30 juin, ont eu raison de plusieurs sections de l'ouvrage. Sur les secteurs les plus exposés, le canal a été détruit et des passerelles emportées dans des pentes abruptes. C'est notamment le cas à la hauteur du torrent du Doussin, où le constat est sans appel.

Conséquence directe : la mise en eau depuis la Printse n'est plus possible et le chemin pédestre a dû être fermé sur le tronçon le plus touché, entre Planchouet et Le Chity (Verrey). Une situation qui prive randonneurs et habitants d'un itinéraire emblématique, particulièrement apprécié l'été : la navette des bisses, qui transporte en moyenne 1 500 randonneurs par saison entre Nendaz et Veysonnaz, ne circulera pas cet été.

Bonne nouvelle malgré tout : le tronçon entre Le Chity (Verrey), Veysonnaz et les Mayens-de-Sion demeure accessible. Il offre toujours une belle balade dans la fraîcheur des forêts du Cône de Thyon, avec une faible quantité d'eau prélevée dans l'Ogeintse pour préserver l'agrément du parcours.

DES TRAVAUX D'ENVERGURE, UN CALENDRIER PRUDENT

La remise en état nécessitera la pose de nouveaux ouvrages – passerelles métalliques ou en bois selon les secteurs – ainsi que le remplacement de chenaux endommagés. La solution privilégiée à la hauteur du torrent du Doussin consiste à réaliser un ouvrage métallique passant au-dessus du torrent, afin de sécuriser durablement la zone.

Le calendrier reste tributaire des procédures d'autorisation et de mise à l'enquête. Dans le meilleur des cas, une réouverture du chemin pédestre pourrait intervenir à l'automne 2026 ou dans le courant 2027, et la remise en eau depuis la Printse au printemps 2028. À noter que le tronçon entre Planchouet et Le Chity, particulièrement exposé, est quant à lui condamné.

Dans l'intervalle, des panneaux explicatifs présentant l'ampleur des dégâts seront installés de part et d'autre du tronçon fermé. Les autorités appellent les promeneurs à respecter strictement les consignes de sécurité et les barrières mises en place, pour leur propre sécurité comme pour ne pas perturber les travaux.

UN FINANCEMENT À CLARIFIER

Les travaux liés à la remise en état – passerelles métalliques et infrastructure préventive sur un autre secteur – sont devisés à environ 1,5 million de francs. À cela s'ajoutent environ 200 000 francs de travaux relevant de l'usure normale (remplacement de chenaux en bois), qui seront pris en charge par l'Association du Grand-Bisse de Vex, répartis sur cinq à six ans en fonction de ses disponibilités financières.

Le montant de 1,5 million représente le maximum à charge des communes partenaires. La clé de répartition, qui tient compte de la longueur du tracé sur chaque territoire, de la population et du nombre de nuitées, attribue 65 % à Nendaz, 25 % à Sion, 6 % à Vex et 4 % à Veysonnaz.

Il est toutefois important de souligner que **les montants nets définitifs à charge des communes ne sont pas encore connus**. Les demandes d'aides et de subventions sont en cours. Ce n'est qu'une fois ces démarches abouties que le solde réellement à répartir entre les communes pourra être arrêté.



SOUTENIR LA SAUVEGARDE DU BISSE

Au-delà de son rôle historique et patrimonial, le bisse de Vex constitue un atout touristique majeur pour Nendaz, Veysonnaz et les Mayens-de-Sion. Sa sauvegarde dépendra aussi de l'engagement de chacun.

Les personnes souhaitant soutenir la remise en état de cet ouvrage historique peuvent rejoindre les rangs des **Amis du Bisse de Vex** moyennant une cotisation annuelle de 30 francs (tout montant supérieur est naturellement bienvenu).

CONTACTS

ASSOCIATION DES AMIS DU BISSE DE VEX

M^{me} Claire-Lise Bonvin, présidente
Tél. 079 310 19 40, info@bissede vex.ch
www.amisdu bisse de vex.ch
IBAN : CH60 0076 5000 Ko86 2296 5

ASSOCIATION DU GRAND-BISSE DE VEX

M. Jean-Charles Bornet, président
Tél. 079 310 61 01
jean-charles.bornet@nendaz.org

« REGARDS DE REINES » : UNE EXPOSITION AU FIL DE L'EAU

De mai à octobre 2026, le bisse de Vex se fait galerie à ciel ouvert. Entre Veysonnaz et les Mayens-de-Sion, les photographies de Virginie Jean et Alicia Coudray rendent hommage à la race d'Hérens et à celles et ceux qui la font vivre. Une promenade culturelle gratuite, accessible à tous, ponctuée de deux visites commentées par l'autrice elle-même.

UN HOMMAGE À LA RACE D'HÉRENS

Passionnée par la race d'Hérens et thérapeute en soins vétérinaires, Virginie Jean se consacre depuis plusieurs années au lien entre l'humain et l'animal dans le monde agricole de montagne. De ses rencontres avec les éleveurs, bergers, fromagers, vétérinaires et artisans est né son premier ouvrage, «Regards de Reines», publié en autoédition.



Réalisé en collaboration avec la photographe Alicia Cou-dray, le livre conjugue deux sensibilités. Par ses images puis-santes et poétiques, cette dernière capte la tendresse d'une caresse, la noblesse d'un regard, le lien unique entre l'homme et l'animal. Leurs langages complémentaires s'entrelacent pour témoigner, avec sincérité et émotion, d'un monde rural souvent méconnu.

UNE EXPOSITION À CIEL OUVERT, SUR LE BISSE DE VEX

L'exposition se découvre au fil du sentier du bisse de Vex, sur le tronçon reliant Veysonnaz aux Mayens-de-Sion. Une bonne nouvelle : ce secteur reste pleinement accessible cet été, mal-gré les travaux qui touchent la partie inférieure du bisse, entre Planchouet et Le Chity. Les promeneurs y trouveront une belle balade dans la fraîcheur des forêts du Cône de Thyon, ponc-tuée des photographies à découvrir au détour du chemin.

À travers cette exposition, Virginie et Alicia invitent le pro-meneur à entrer dans l'univers passionnant de la race d'Hé-rens : des regards, des saisons, des gestes... et des vaches.

DEUX RENDEZ-VOUS AVEC L'AUTRICE

À deux reprises durant l'été, Virginie Jean propose une visite commentée gratuite de l'exposition. L'occasion de partager ses coups de coeur, ses rencontres et les histoires qui ont nourri le projet. Une expérience à vivre en famille ou entre amis.

INFORMATIONS PRATIQUES

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

de mai à octobre 2026

Sur le bisse de Vex, de Veysonnaz

aux Mayens-de-Sion

Accès libre et gratuit

VISITES COMMENTÉES

PAR VIRGINIE JEAN (GRATUITES)

- Samedi 11 juillet 2026,
de 13 h 30 à 16 h
- Dimanche 23 août 2026,
de 13 h 30 à 16 h

RENSEIGNEMENTS

Veysonnaz Tourisme

Route de Magrappé 42

1993 Veysonnaz

Tél. +41 27 207 10 53

info@veysonnaz.ch





ET SI C'ÉTAIT VOUS QUI DESSINIEZ LE CENTRE DE VEYSONNAZ ?

La Commune de Veysonnaz s'apprête à vivre quelque chose d'un peu particulier : une démarche participative pour réfléchir ensemble à l'avenir de notre centre village. Avant de prendre la moindre décision de réaménagement, la Commune souhaite avant tout vous écouter, vous qui vivez, travaillez ou passez du temps ici.

Pour mener cette démarche, la Commune s'est associée au bureau IDEE 21, expert en participation citoyenne, fort de 15 ans d'expérience auprès des communes et institutions publiques. Ensemble, nous allons explorer les grandes questions qui façonnent la vie du village : Comment mieux partager la rue entre voitures et piétons ? Quelles ambiances et quels usages souhaitons-nous pour nos espaces publics ? Comment mettre en valeur notre patrimoine bâti et nos espaces verts ? Comment rendre notre centre plus attractif, tout en tenant compte des défis climatiques et économiques d'un village de montagne ?

Dès l'été 2026, plusieurs occasions de vous exprimer vous seront proposées : des ateliers en petits groupes pour les associations, commerçants, aînés et professionnels de l'école, une grande journée d'atelier ouverte à toutes et tous, et un questionnaire en ligne disponible dès la **rentrée scolaire 2026**. Que vous soyez résident permanent, résident secondaire, jeune, moins jeune, ou simplement attaché à ce village, votre voix a sa place dans cette réflexion.

**LE CENTRE DE VEYSONNAZ,
C'EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS.**

ALORS, À TRÈS BIENTÔT!



VEYSONNAZ INTÈGRE LE GUICHET VIRTUEL CANTONAL

Veysonnaz franchit une nouvelle étape dans la modernisation de ses services. Elle fait partie des premières communes valaisannes à proposer une prestation directement accessible sur le nouveau portail des autorités valaisannes online.vs.ch. Vous pouvez désormais obtenir votre attestation de domicile en quelques clics.

Cette évolution s'inscrit dans la volonté des autorités cantonales et communales de développer les services en ligne afin de permettre à la population comme aux entreprises d'effectuer leurs démarches à tout moment, en tout lieu, de manière simple et efficace. Face aux attentes grandissantes en matière de digitalisation, les autorités repensent ainsi la manière dont les services publics sont accessibles et utilisés, afin de faciliter les interactions avec les usagers.

DE L'ATTESTATION EN LIGNE AU VÉRITABLE PORTAIL NUMÉRIQUE

Jusqu'à aujourd'hui, vous pouviez déjà demander une attestation de domicile en ligne via notre guichet virtuel. Il s'agissait toutefois d'un simple formulaire électronique : vous saisissiez vos informations, transmettiez votre demande, puis nous procédions à une vérification manuelle de votre identité et de vos données avant de vous délivrer le document.

Si ce système était pratique, il restait proche d'une démarche classique par courrier ou par e-mail.

En effectuant cette demande via le portail online.vs.ch, vous devez vous identifier de manière électronique. Grâce à cette étape, nous savons instantanément qui vous êtes : plus besoin de saisir vos données personnelles, elles sont, pour la plupart, complétées automatiquement selon les informations déjà connues par nos services. Vous gagnez du temps et notre administration aussi.

Ce simple changement est important : vous ne faites plus seulement une « demande en ligne », vous accédez à un portail numérique sécurisé où vos démarches sont officiellement reconnues, tracées et protégées — comme si vous vous présentiez à un guichet avec une pièce d'identité, mais sans contrainte d'horaire ni de déplacement.

Le portail élargira son offre progressivement avec l'intégration de nouvelles prestations cantonales, communales et des établissements paraétatiques.





UN ÉLAN AUTOUR DU PATRIMOINE DE VEYSONNAZ

La commune de Veysonnaz se réjouit de l'élan citoyen qui s'est formé autour de la valorisation du patrimoine local lors de la fête patronale et soutient pleinement cette initiative. Elle encourage chacune et chacun – habitants, familles natives ou nouveaux résidents, jeunes et moins jeunes – à rejoindre le comité d'initiative présenté ci-dessous, en vue de constituer une association dédiée au patrimoine de Veysonnaz. Le patrimoine est l'affaire de toutes et tous : chaque idée, chaque envie de s'impliquer, même modestement, contribuera à faire vivre cette belle dynamique.

NOUS TRANSMETTONS CI-APRÈS LES MOTS DU COMITÉ D'INITIATIVE

Une dynamique locale s'est récemment mise en place autour de la valorisation et de la préservation du patrimoine de Veysonnaz.

Cette initiative a débuté avec la remise en service du four banal. Dans cette continuité, la démarche souhaite aussi porter son attention sur d'autres éléments du patrimoine communal, tels que les bassins, les archives (à travers Veysonnaz Chroniques) ainsi que diverses autres richesses du village.

Afin de faire perdurer cette dynamique, les personnes intéressées, désireuses de partager leurs idées ou de s'investir dans ce projet, sont invitées à s'annoncer auprès de la Commune d'ici le **19 juin 2026** :

- info@veysonnaz.org
- 027 207 10 52

En fonction de l'intérêt suscité, une rencontre pourra ensuite être organisée afin de réunir les personnes motivées, favoriser les échanges et envisager la création d'une association dédiée à ces projets.

Cette démarche sollicite toutes les personnes souhaitant contribuer, selon leurs envies et leurs possibilités, à la mise en valeur du patrimoine communal.

LE COMITÉ D'INITIATIVE
(BENJAMIN REVAZ, ILAN REVAZ, LOÏC LE DEUNFF,
SÉBASTIEN GILLIOZ)

MANIFESTATIONS TOURISTIQUES SAISON ESTIVALE 2026

JUIN

14	Inalpe des génisses
27	Inalpe Combyre-Meinaz

JUILLET

5	Les 4 Vallées à prix réduit
11	Exposition commentée
18	Clean-Up Tour Thyon & Veysonnaz
18	Lever du soleil au Mont-Fort
23	Lever du soleil au Mont-Fort
25	Cinéma Open Air
26	Cocktails de la montagne
29	Afterwork – Sunset edition
30	Lever du soleil au Mont-Fort
31	Fête nationale suisse

AOÛT

2	Les 4 Vallées à prix réduit
8	Lever du soleil au Mont-Fort
8	Yak trekking
8	Cinéma Open Air
9	Cuisine du monde – Turquie
12	Afterwork – Sunset edition
13	Lever du soleil au Mont-Fort
14	Fête au village de Veysonnaz
15	Violon au sommet
19	Afterwork – Sunset edition
22	Grand Raid BCVS à Veysonnaz
23	Exposition commentée
29	Atelier champignons

SEPTEMBRE

5	La Ruchyà
6	Les 4 Vallées à prix réduit
18	Atelier champignons
21	Les 4 Vallées à prix réduit

OCTOBRE

3	Atelier champignons
18	Atelier champignons



FAIS TA TOMME

- 15, 22 et 29 juillet 2026
- 5, 12, 19 et 26 août 2026
- 2 septembre 2026

SOIRÉES CONVIVI'ALP

- 16 et 23 juillet 2026
- 6 août 2026



TOURNOIS SPORTIFS

- 21 et 28 juillet 2026
- 4 et 11 août 2026



RANDO-BIQUETTES

- 22 juillet 2026
- 13 août 2026



NAVETTE DES BISSES VEYSONNAZ-NENDAZ

Tous les mardis
de juillet et août



OUVERTURE DE LA TÉLÉCABINE DE VEYSONNAZ

Du 27 juin
au 23 août 2026

